

République Française

Département des Yvelines

Arrondissement de Rambouillet

Commune de AUTEUIL LE ROI

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 078-217800341-20250605-06_2025_15-BF

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq juin, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 mai 2025 s'est réuni, sous la présidence de Marie-Christine CHAVILLON

Membres en exercice : 15 – Présents : 10 - Votants : 12

Présents :

Marie-Christine CHAVILLON, Jean-Luc CAPELLE, Pierre-Emmanuel BERTHON, Patrick JONIEC, Stéphanie CLEMENCE, Samuel BLONDEAU, Laëtitia GIMENO, Caroline MURET, Céline SCHMIT, Elisabeth JONIEC

Représentés :

Gérard JAMOT donne pouvoir à Marie-Christine CHAVILLON
 Michaël DE LA ROCHE donne pouvoir à Pierre-Emmanuel BERTHON

Absents :

Nelly GADRAS, Karine PATIN, Marylène COURREGE

06 2025 15 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - COMMUNE

Madame le Maire propose les crédits supplémentaires suivants :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
65 / 65748	Autres personnes de droit privé	9 000.00	
011 / 60632 / CDE	Fournitures de petit équipement	7 463.97	
Total		16 463.97	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
75 / 756	Libéralités reçues	9 000.00	
75 / 756 / CDE	Libéralités reçues	7 463.97	
Total		16 463.97	0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour)

De valider ces crédits supplémentaires, sur le budget de l'exercice 2025

Dit que la délibération sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'au SGC de Rambouillet

Fait, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire
 Marie-Christine CHAVILLON

Le Titre, Prenom nom

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.